

Peut-on se faire baptiser deux fois ?



Question d'un Internaute :

"Est ce qu'on peut se faire baptiser deux fois ?"

Le baptême biblique, qui est "[l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu](#)" ([1Pi 3.21](#)), et dont la forme est l'immersion (le sens originel dans le grec est : *plonger, immerger*), n'a besoin d'être administré qu'une seule fois, à l'âge adulte : "[Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé](#)" ([Marc 16.16](#))

Cependant il faut distinguer deux cas qui peuvent poser problème :

1. La personne a déjà été "*baptisée*" étant bébé. Ayant accepté Christ comme son Sauveur personnel, à l'âge adulte, elle se fera baptiser du seul vrai baptême biblique, qui est le baptême des **croissants** (un bébé n'est pas en état de **croire** !). Il ne s'agira pas, en fait, d'un second baptême, puisque le premier n'en était pas un, ni dans le fond, ni dans la forme.

2. La personne a été baptisée à l'âge adulte, sous la forme de l'immersion, mais n'avait pas vraiment compris la signification réelle de cet acte. Lorsqu'elle va faire une expérience de conversion plus profonde, elle se trouve devant un choix :

- a. Se faire rebaptiser, considérant son premier baptême comme nul.
- b. Valider l'acte qu'elle a déjà accompli, en lui conférant sa vraie signification.

Il s'agit là d'un problème de conscience, et d'un choix personnel.

[Jean-Claude Guillaume](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

482 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com